

Bulletin municipal de La Bouillie

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE MOT DU MAIRE

Avec la dissolution de l'Assemblée Nationale, nous sommes rappelés à voter, pour élire nos députés les dimanches 30 juin et 7 juillet prochains.

Le bureau de vote se tiendra à la salle du conseil municipal de la mairie de 8h à 18h.

Dimanche 23 juin, s'est tenue la kermesse de l'école sous le beau temps. MERCI aux bénévoles de l'Amicale Laïque pour cette belle fête. MERCI aux enseignantes et au personnel communal pour leur implication. MERCI aux enfants pour le beau spectacle qu'ils nous ont offert. Journée très sympathique et conviviale.

N'oubliez pas la Fête de la Musique, le 6 juillet sur le parking de la salle polyvalente.

Il n'y aura pas de bulletin communal en août et la mairie et agence postale seront fermées tous les samedis de juillet et août.

Avec l'été, le temps des vacances approche à grands pas : vacances que je vous souhaite très profitables, conviviales et reposantes. Très bonnes vacances à tous.

Pascal LEBRETON



AUTORISATIONS D'URBANISME

Déclarations préalables délivrées :

DP02201224Q00010 – 16 rue de l'église – pose de velux

DP02201224Q00011 – 5 rue de la Haie – pose d'un portail

DP02201224Q00012 – 3 route d'Erquy – piscine

N°07 JUILLET
2024

**MAIRIE &
AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

11 rue de l'Église

Tél. : 02 96 31 51 68

accueilmairie@labouillie.fr

Site internet : labouillie.fr

Horaires d'ouverture

9h à 12h

**Lundi, mardi, jeudi,
vendredi.**

.....

**SERVICES
D'URGENCE ET DE**

GARDE

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Pharmacie : 3237

.....

BIBLIOTHÈQUE

10h à 12h

Tous les samedis

Fermé en août

CABINET INFIRMIER

1 rue des Écoles

02 96 31 58 82

.....

Pour le prochain bulletin

Merci de déposer vos
annonces avant le **20 août**

.....

Organe mensuel
d'informations
administratives
économiques et sociales.

Directeur :
Pascal LEBRETON

Rédaction :
Coralie DOLO
Christopher TOURGIS
Amélie TRIBOULET

➤ **Commerce boulangerie/épicerie : répartition des prestations à la charge de la commune et du boulanger**

Par délibération du 25 mai 2023, la commune a choisi l'architecte pour la création d'un commerce boulangerie – épicerie. Par délibération du 29 juin 2023, une convention de partenariat a été signée entre la commune et le boulanger, M. BILLAN Gwenaël, définissant les engagements réciproques.

Le permis de construire a été déposé en date du 13 juin 2024. Il est donc nécessaire de signer une convention précisant les prestations à la charge de la commune et celles à la charge du locataire.

Les prestations à la charge de la commune seront les suivantes :

- Etude géotechnique
- Missions CT (Contrôle Technique) & CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé)
- Lot 1 : Terrassement – VRD
- Lot 2 + 12 +13 : Gros Œuvre / Electricité courant fort – courant faible (gaine d'alimentation EDF + Télécom et fibre optique) / Plomberie sanitaire (uniquement les arrivées).

Le plan d'attente est à fournir par le locataire, M. Gwenaël BILLAN, en ce qui concerne les arrivées électriques et plomberie.

- Lot 3 : Charpente bois / ossature bois / isolation paille/ bardage
- Lot 4 : Étanchéité / couverture
- Lot 5 : Menuiseries extérieures (fourniture et pose)
- Isolation de la coque extérieure
- Nettoyage avant remise des clés
- Aménagements extérieurs

Suite à la remise des clés, la commune n'a plus lieu d'intervenir, hormis pour la fourniture et pose des panneaux photovoltaïques.

- Lot 14 : Photovoltaïque

Celles à la charge du locataire seront les suivantes :

- Électricité (compteur + alimentation)
- Plomberie / sanitaire
- Menuiseries intérieures
- Carrelage / Faïence
- Cloisons / doublages / plâtrerie
- Peinture
- Plafond acoustique
- Aménagements intérieurs
- Entretien et nettoyage du bâtiment et des extérieurs (y compris panneaux photovoltaïques)

- Maintenance des portes automatiques
- Maintenance des panneaux photovoltaïques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Valide la convention de travaux, Autorise le maire à la signer et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

➤ **Tarifications des services municipaux**

Vu la délibération du 29 juin 2023, fixant les tarifs des services municipaux,

Vu le bilan de fonctionnement des services du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire pour l'année 2023,

Vu la délibération en date du 22 février 2013 fixant les tarifs de la bibliothèque,

Vu la délibération en date du 24 février 2015 fixant les tarifs des droits de place au 1^{er} mars 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de revoir les tarifs des services municipaux à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

	Tarifs en cours 2023-2024		Tarifs proposés 2024-2025 (+ 3 %)	
Cantine				
Repas enfant	3.45		3.55	
Repas stagiaire	3.45		3.55	
Repas adulte	5.97		6.14	
Garderie				
Matin (de 7h15 à 8h20)	1.36		1.40	
Soir (de 16h15 à 18h - goûter compris)	2.42		2.49	
Soir (de 16h15 à 19h - goûter compris)	3.3		3.39	
Pénalité par 1/4 d'heure	6		6	
Cimetière				
	Tarifs en cours 2023-2024		Tarifs 2024-2025	
Pleine terre 15 ans	150		150	
Pleine terre 30 ans	250		250	
Case de columbarium 15 ans	600		600	
Case de columbarium 30 ans	1000		1000	
Cavurne 15 ans	400		400	
Cavurne 30 ans	700		700	
Salle polyvalente				
	Tarifs en cours 2023-2024		Tarifs 2024-2025	
	Particulier de la commune	Particulier ou association hors commune	Particulier de la commune	Particulier ou association hors commune
Forfait week-end (remise des clés le vendredi après-midi jusqu'au dimanche soir)	300 €	425 €	300 €	425 €

Journée complète (en semaine)	200 €	300 €	200 €	300 €
Réunion, vin d'honneur, obsèques, journée supplémentaire	100 €	125 €	100 €	125 €
Forfait chauffage / jour (du 15/10 au 30/04)	15 €		20 €	
Forfait chauffage / week-end (du 15/10 au 30/04)	30 €		40 €	
Forfait ménage / heure	20 €		30 €	
Vaisselle et couverts manquants (par unité)	2 €		2 €	
Caution	500 €		500 €	
Bibliothèque				
	Tarifs en cours (depuis 2013)		Tarifs 2024-2025	
Abonnement annuel famille	10 €		10 €	
Abonnement annuel individuel (adulte et enfants de + 12 ans)	6 €		6 €	
Abonnement annuel individuel (enfant de moins de 12 ans)	3 €		3 €	
Droits de place				
	Tarifs en cours (depuis 2015)		Tarifs 2024-2025	
Véhicules de démonstration, exposition, vente, cirques	45 € / jour		45 € / jour	
Commerçants ambulants	3 € / jour		0	
Branchement électrique	3 € / jour		0	

*La salle polyvalente et la salle des associations sont mises à disposition des associations communales gratuitement. Cependant, un forfait ménage pourrait être appliqué dans le cas où la salle ne serait pas rendue en bon état de propreté.

Tarif particulier pour les associations extérieures qui utilisent la salle polyvalente : 200€

➤ **Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (C)**

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération n°2024-012 du 21 mars 2024,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2018-005 du 13 mars 2018,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024 dans le service « administratif ».

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'un agent contractuel de droit public, pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de douze mois. Compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C. La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de 369.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2018-005 du 13 mars 2018 n'est pas applicable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition du Maire,
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès la validation par l'assemblée délibérante.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

➤ **FINANCES : admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

Monsieur le Trésorier de Lamballe a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur d'un montant de 431.39 € datant de 2018 et 2019.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte

comptabilisée à l'article "6541 Créances admises en non-valeur" à l'appui de la décision du conseil municipal.

L'état de ces valeurs au 10 avril 2024 se constitue ainsi :

- Droits de place : 318 €
- Cantine – garderie : 113.39 €

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal 2024 à hauteur de 200 €.

Les droits de place dus font l'objet de nouvelles poursuites par le centre des finances publiques. De plus, M. le Maire va se rapprocher du créancier pour lui demander de régulariser avant la rentrée sous peine de ne plus être autorisé à vendre sur la commune.

Les impayés de cantine et garderie font l'objet d'une saisie sur les prestations CAF perçues par la famille.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DÉCIDE de refuser d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant ci-dessus.

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Le 8 juin 2024, Laetitia HERVE et Maxime LE BELLEGUY.

REMERCIEMENTS

Madame DINCUFF Ghislaine et toute sa famille vous remercient de votre présence aux obsèques de Jean-Yves et vous prient de croire en leurs remerciements chaleureux.

AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER



Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le 02.96.50.00.30 et consulter le site internet www.lamballe-terre-mer.bzh.

A LA UNE

STRATÉGIE SANTÉ : LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ, UN AN APRÈS

Le Contrat Local de Santé de Lamballe terre & Mer, signé en février 2023 est au service de cet engagement. Il regroupe 4 axes :

- Axe 1 - Prévention et promotion de la santé,
- Axe 2 - Accès aux soins de premier recours
- Axe 3 - Populations vulnérables et leurs aidants,

L'Agglomération dresse un bilan encourageant avec la réalisation d'actions comme celles menées autour de la sensibilisation du public et des professionnels (nutrition, prévention cancer de la peau, santé mentale...), de l'attractivité des professionnels de santé sur notre territoire ou des événements comme la semaine bleue et des temps d'échanges interprofessionnels.

Retrouvez l'ensemble des axes et des actions menées sur le territoire dans le cahier Stratégie Santé sur www.lamballe-terre-mer.bzh.

ZOOM SUR ... LA PRÉVENTION SUR LE CANCER DE LA PEAU

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de sa stratégie santé, relaie la campagne de communication des CPAM, de la Direction régionale du service médical et des MSA de Bretagne : Alerte Breizh !

La Bretagne est la région de France qui enregistre le plus grand nombre de cancers de la peau chaque année. N'habitant pas une région chaude, les bretons se protègent moins des rayons UV (ultraviolets), qui sont pourtant autant présents qu'ailleurs !

S'informer de l'indice UV du jour, mettre un chapeau, se mettre à l'ombre entre 12h et 16h ou mettre des lunettes de soleil font partis des réflexes qui permettent de nous protéger. Retrouvez l'ensemble des conseils sur www.alerte-breizh.fr

INFOS PRATIQUES

MOBILITÉS : CET ÉTÉ, JE ME DÉPLACE GRATUITEMENT SUR LES LIGNES « CITADINES » OU « ESTIVALES »

Afin de vous permettre de profiter au mieux, vous aurez la possibilité de circuler **gratuitement** dans Lamballe avec les **Citadines** du 8 juillet au 25 août.

Pour faciliter les déplacements dans Pléneuf-Val-André et Erquy, Lamballe Terre & Mer met également des navettes **Estivales** gratuites à la disposition des habitants et des touristes pour se déplacer entre les campings, les plages et le centre-ville de Pléneuf-Val André (ligne 5) et Erquy (ligne 6 et 7).

La navette d'Erquy dessert également Plurien. Pour Pléneuf-Val André : Un bus toutes les 30 minutes l'été !

Retrouvez toutes ces informations dans les offices de tourisme ou sur le site Distribus.bzh

RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Jusqu'à fin août, le service des eaux de Lamballe Terre & Mer procède à la relève des compteurs d'eau. Étape essentielle pour préparer la facturation des consommations réelles des habitants, elle sera aussi l'occasion de détecter d'éventuelles fuites. Les agents pourront pénétrer dans les propriétés pour accéder aux compteurs d'eau en extérieur (jardin/cour) en l'absence de portail fermé à clé.

En cas d'absence, un avis de passage prérempli sous forme de carte T vous sera déposé dans votre boîte aux lettres. Nous vous demanderons de le compléter en indiquant la date du jour et de nous l'envoyer sans affranchir par voie postale. Vous pouvez également envoyer une photo de votre compteur par mail à contacteau@lamballe-terre-mer.bzh

Chaque agent sera doté d'une carte de service officielle. Le service Eau & Assainissement reste disponible pour toute information au 02.96.50.13.56.

REFUS DE TRI

Suite à une caractérisation réalisée sur les poubelles jaunes de la commune de **La Bouillie**, opération visant à déterminer la nature du contenu des bacs de tri collectés. Il s'avère que **16,59 %** des déchets ont été refusés par le centre de tri de Kerval. Parmi les objets refusés, on trouve notamment : **des essuie-tout, des déchets en sacs opaques, du bois**. Il est important de rappeler que dans la poubelle jaune ne doivent être jetés que les papiers et les emballages.

A condition qu'ils soient en plastique, en carton ou en métal, ils doivent être vides et jetés en vrac (*pas de sacs*). Ils ne doivent pas être imbriqués (*on ne met pas un pot de yaourt dans un autre, ou dans une boîte de conserve, par exemple*). En effet, lors de la collecte, les déchets sont écrasés et s'ils sont imbriqués, ils deviennent inséparables sur la chaîne de tri.

Par rapport à la dernière opération de même nature, il y a eu sur cette caractérisation **8,1% de refus en moins**.

Les objets refusés en centre de tri font l'objet d'un traitement coûteux : ils ont été collectés en porte à porte, puis transportés jusqu'au centre de tri. Si vous avez un doute concernant le tri, vous pouvez vous rendre sur le site internet de Lamballe Terre & Mer, rubrique Gestion des déchets, onglet Trier-Recycler.

CET ÉTÉ, DÉCOUVREZ L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE NATUREL DE LA POTERIE

La Poterie, à Lamballe-Armor, ne doit pas son nom au hasard : jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'activité potière y a été florissante. Les potiers extrayaient sur leurs landes l'argile nécessaire à leur ouvrage. Ils ont laissé derrière eux des centaines de mares dans la lande.

Une faune (amphibiens et libellules notamment) et une flore très spécifiques se sont développées dans ce milieu particulier, au point de faire classer le site Natura 2000 ! Visites gratuites du musée et des landes les jeudis 25 juillet, 1^{er} et 8 août.

Ouverture du musée : de 14h à 17h30 / Départ de la balade commentée : à 14h30 (durée : 2h)

2 Impasse du Clos Bertault - La Poterie - Lamballe-Armor- Gratuit / En partenariat avec l'association La Poterie, Nature et Patrimoine

ACCÈS DÉCHETTERIES DE LAMBALLE TERRE & MER

Les accès dans les déchetteries de Lamballe Terre & Mer sont encadrés par le règlement de facturation de la redevance incitative et par le règlement intérieur des déchetteries téléchargeable sur www.lamballe-terre-mer.bzh.

A partir du 1^{er} juillet 2024, les accès en déchèterie seront comptabilisés.

Chaque titulaire d'une carte d'accès disposera d'un forfait annuel de douze passages compris dans sa redevance incitative.

Au-delà, toute visite supplémentaire sera facturée 9,35€/passage ou 46,64€/tonne (selon si le véhicule est inférieur ou supérieur à 2,10 m de hauteur).

Plus d'informations sur www.lamballe-terre-mer.bzh

AGENDA

Lun. 02/09 – La Piscine, Centre aquatique communautaire

Après trois mois de travaux, La Piscine vous ouvre de nouveau ses portes aux horaires habituels. Le lundi 2 septembre marque également le début des inscriptions aux différentes activités aquatiques.

Rue des Olympiades, Lamballe-Armor

INFORMATIONS DIVERSES

Énergie

Vous êtes en difficulté pour régler de très importantes factures de régularisation d'énergie (électricité, gaz...)? Vos consommations de gaz et/ou d'électricité ont été sous-estimées lors de la souscription de votre contrat? Cela donne ainsi l'illusion de prix compétitifs lors de démarchage pour la souscription d'un nouveau contrat d'énergie. Attention, lors de la souscription, il faut comparer les offres en fonction de différents critères et ne pas se contenter de comparer uniquement les prix.

Pour vous aider, un comparateur a été proposé par le médiateur de l'énergie : le taux de litiges : <https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil>

Besoin d'aides ? Lamballe Terre & Mer vous propose des visites gratuites d'un conseiller en économies d'énergie de l'ALEC. Visites destinées aux locataires et propriétaires de l'ensemble des communes ; dédiées aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se chauffer ou qui se questionnent sur l'énergie dans leur logement, votre éligibilité sera vérifiée par le conseiller de l'ALEC.

Lors de ces visites on aborde le logement dans son ensemble, les usages, les factures, les équipements. Des conseils sont donnés pour diminuer les consommations et améliorer le confort. A cette occasion du petit matériel économe est installé gratuitement.

Demander une visite, n'hésitez pas à contacter un conseiller au 02.96.60.75.50 ou l'ALEC au 02.96.52.15.70

Présentation livre « Mer promise récit historique vécu par Francis Lefebvre »

Le samedi 13 juillet à 18h00, à la mairie de La Bouillie, Laurent Lefebvre présentera le livre qu'il vient de terminer sur la vie de son oncle Francis Lefebvre.

Avant de vous le proposer, un film sur Francis Lefebvre vous sera présenté.

Concert Duo Milonga

Vendredi 23 août à 20h à la Chapelle Saint Laurent.



Don du sang : un acte généreux et solidaire

Prochaine collecte à la salle des fêtes de Plurien, le lundi 29 juillet de 14h15 à 18h45. Les personnes qui souhaitent se rendre à la collecte doivent obligatoirement prendre rdv sur le site don-desang.efs.sante.fr (rubrique rdv en ligne)

- ne pas venir à jeun
- être âgé de 18 à 70 ans
- être en bonne santé et peser minimum 50 kg
- se munir d'une pièce d'identité

ASSOCIATIONS

AMICALE LAÏQUE

Le 22 septembre, l'amicale organise son premier vide grenier. Informations sur notre page Facebook ou nos flyers en mairie. Réservation au 07.70.17.83.06 ou 06.78.84.43.88

CLUB DE L'AMITIÉ

Reprise du club le 5 septembre 2024 (cartes, boules, marche) :

- Tarot, le lundi 9 septembre 2024 à 20h,
- Danse, le mardi 10 septembre 2024 de 14 à 16h, (Chaque mardi sauf vacances scolaires)
- Gym, le mardi 10 septembre 2024 de 17h à 18h, (chaque mardi sauf vacances scolaires)

Course avec une professionnelle en partenariat avec « Sport pour Tous ». Prix pour l'année 130€. Jeunes et moins jeunes seront les bienvenus...

Renseignements et inscriptions :

- Marie Hélène 02.96.34.05.82 ou 06.08.55.46.43
- Murielle 02.96.34.48.63 ou 06.14.48.30.02

COMITÉ D'ANIMATION LAMBOLLIEN

Le 6 juillet, fête de la musique avec un groupe folklorique portugais.

Danses en ligne du club de La Bouillie, groupe pop Rose PREMIUM et pour terminer la soirée DJ Chapeau noir. Restauration et buvette sur place.

Dès 18h30. Venez nombreux, nous encourager !

ANNONCES

COACH SPORTIVE sport, santé, j'interviens sur Lamballe, Pléneuf, Erquy, Fréhel, St Cast et ses alentours. Je propose différentes activités (pilates, circuit training, gym douce, renforcement musculaire...). Séances individuelles ou en groupe : elles peuvent avoir lieu à domicile, en extérieur ou en entreprise. Do good move au 07.60.26.86.59

THÉRAPIE MANUELLE JAPONAISE SEITAI, séance individuelle à Saint-Alban. Pour aider votre corps à mieux fonctionner, redresser votre posture, vous relâcher, vous soulager, retrouver de la mobilité. Corps et mental plus centrés : détente et dynamisme... <https://gerardsagory.fr/> ou 06.70.69.60.31

